

TABLE DES MATIÈRES

Mot du conseil d'administration	3
Présentation	4

SECTION I : RAPPEL DES PRIORITÉS D'ACTION 2015-2018

1.1 Reconnaissance, autonomie et financement	7
1.2 Information et accompagnement.....	8
1.3 Formation et sensibilisation	9
1.4 Mobilisation	10
1.5 Alliances et concertations.....	10
1.6 Promotion et communication	11

SECTION II : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE LA PERMANENCE ET DES COMITÉS

1. Rapport du conseil d'administration	14
1.1 Le conseil d'administration 2017-2018	14
1.2 Principales réalisations	14
1.3 Rapport du comité ressources humaines	15
1.4 Rapport du comité éthique	15
2. Rapport de la permanence	16
2.1 La permanence 2017-2018	16
2.2 Employés contractuels, stagiaires et bénévoles.....	16
2.3 Principales réalisations	16
3. Rapport des comités	17
3.1 Comité journal	17
3.2 Comité droit.....	18
3.3 Comité portes ouvertes	18
4. Colloques et formations	19
4.1 Réalisations.....	19

SECTION III : RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DES INTERVENTIONS

1. Promotion et communication	21
1.1 Principales réalisations	22
1.2 Résultats	23
1.3 Évaluation	24
2. Promotion et défense individuelle des droits	25
2.1 Accueil, information et référence.....	25
2.2 Aide et accompagnement.....	26
2.3 Évaluation	29
3. Promotion et défense collective des droits	30
3.1 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale.....	30
3.2 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation	34
4. Vie associative et démocratique	36
4.1 Principales réalisations	37

4.2 Résultats	38
4.3 Évaluation	39
5. Alliances et concertations, Appuis	40
5.1 Respect et protection des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale.....	40
5.2 Conditions de vie décentes.....	44
SECTION IV : RAPPORT FINANCIER	
1. Informations sur le budget	47
2. Prévisions budgétaires 2018-2019.....	48
SECTION V : PRIORITÉS D’ACTION 2018-2021 ET D’ACTION 2018-2019	
Gouvernance et démocratie.....	53
Gestion des ressources humaines et organisation du travail	54
Vie associative et démocratique	55
Promotion et communications.....	56
Interventions individuelles et collectives	57
Alliances, concertations et appuis.....	58
Enjeu, autonomie, reconnaissance et financement adéquat	59

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mot du conseil d'administration vous sera remis sur place et vous pourrez le brocher ici.

PRÉSENTATION

MISSION ET ORGANISATION



Auto-Psy (Région de Québec) groupe régional d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

*Auto-Psy (Région de Québec) poursuit, depuis sa création en 1990, une mission de promotion et de défense des droits en santé mentale. Sa mission s'adresse à toute personne qui cherche individuellement et collectivement à faire reconnaître et pouvoir exercer ses droits, dans la pleine reconnaissance de son **droit à l'intégrité et de son statut de citoyenne** à part entière ainsi que ceux qui lui sont reconnus, en tant qu'utilisatrice de services, par diverses lois en matière de santé et de services sociaux, notamment celui à l'accès à des ressources diversifiées et de qualité favorisant son bien-être sur tous les plans, social et économique, ainsi que celui de la collectivité.*

Les démarches, activités ou modalités d'engagement proposées par le groupe s'appuient sur des principes et des valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale et visent à permettre aux personnes concernées l'appropriation du pouvoir sur leur vie dans la reconnaissance de leur potentialité et de leurs aspirations.

Objectifs

1. Aider et accompagner les personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans leurs démarches d'exercice de leurs droits et recours.
2. Susciter et encourager le développement de ressources accessibles, diversifiées, de qualité et des pratiques favorisant le rétablissement et une meilleure qualité de vie sur tous les plans des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
3. Favoriser l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
4. Sensibiliser la population au vécu des personnes citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
5. Agir comme porte-parole des personnes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans le milieu et auprès des autorités concernées.
6. Regrouper les personnes citoyennes concernées par la mission que ce soit à titre d'utilisatrices de services de santé mentale ou de sympathisantes.

ORIENTATIONS

Auto-Psy (Région de Québec), en tant que groupe d'action communautaire autonome réunit toutes personnes qui se sentent concernées, à titre de citoyennes à part entière, qu'elles soient utilisatrices de services de santé mentale ou sympathisantes membres ou travailleursSES par des enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. **À cette fin, le groupe s'est donné comme principale orientation le développement d'un modèle collectif de défense des droits en santé mentale autant dans sa gestion, son organisation que dans la poursuite de ses interventions et activités de défense individuelle et collective des droits.** L'approche préconisée par le groupe est l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes impliquées, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ses objectifs.

À cette orientation, le groupe s'est ajouté celle d'augmenter sa visibilité notamment en faisant connaître ses opinions et ses prises de positions sur différents enjeux à une population plus large que celle desservie par les services et activités du groupe.

FINANCEMENT

Suite à l'adoption de la politique gouvernementale, **L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec**, Auto-Psy (Région de Québec) est reconnu depuis 2001, comme un **organisme d'action communautaire autonome**. Afin de pouvoir réaliser sa mission, le ministère de la Santé et des Services sociaux lui accorde une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ce financement est complété à l'heure actuelle par une subvention de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, grâce à laquelle notamment, le groupe peut poursuivre des projets de développement et de consolidation de sa vie associative et démocratique.

Section I

Rappel des priorités d'action 2015-2018

Nos ressources pour réaliser notre mission

1.1 Reconnaissance, autonomie et financement

Enjeu : Précarité financière

La reconnaissance des organismes communautaires a donné lieu, depuis environ une quinzaine d'années, à différentes politiques et programmes leur permettant l'octroi d'un financement visant à soutenir leur mission dans le respect de leur autonomie ainsi que dans la reconnaissance de leur contribution au développement social du Québec. La politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire autonome (2001), l'établissement d'une convention PSOC (2012-2015) pour les organismes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux constituent des exemples de ces politiques et programmes.

Malgré cette reconnaissance, l'ensemble des organismes communautaires dont le nôtre, ne bénéficie toujours pas, à l'heure actuelle d'un financement adéquat pour réaliser pleinement leur mission.

Rappelons que c'est cette situation qui a donné lieu à l'organisation de la Campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*, dans laquelle nous nous sommes impliqués, avec comme résultat la promesse du gouvernement de Pauline Marois d'accorder 162 M aux organismes dont 120 millions à ceux œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux. Cet engagement n'a pas été repris par le gouvernement actuel.

Aussi, pour l'année 2015-2016, notre organisme se voit accorder une indexation de sa subvention 2014-2015 de 1 %, soit en deçà de l'indice du coût de la vie et bien en deçà de ses besoins. À cette subvention, s'ajoute la contribution de Centraide Québec-Chaudière-Appalaches dont le montant accordé pour l'année 2015-2016 reste identique à celui que nous recevons déjà, depuis 2010.

Priorité 2015-2018 : Augmentation des revenus de l'organisme

- Considérant que la situation financière du groupe Auto-Psy (Région de Québec) compromet la réalisation de ses objectifs de promotion et de défense des droits nécessitant une permanence composée minimalement de cinq (5) employés et le maintien de ses comités ;
- Considérant que sur la base de nos principes et valeurs de solidarité sociale, nous croyons également à l'importance de se mobiliser avec d'autres organismes communautaires dans la Campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*, afin de faire valoir nos revendications de rehaussement du financement accordé en soutien à leur mission.

Que le groupe Auto-Psy (Région de Québec), **priorise des actions et des projets visant l'augmentation de ses revenus** afin de pouvoir poursuivre ses interventions et activités de promotion et de défense des droits en santé mentale et participe, dans la mesure de ses possibilités, à des actions de concertation et de mobilisation revendiquant le rehaussement du financement de l'ensemble des organismes communautaires.

Nos interventions

1.2 Information et accompagnement

Enjeu : Réduction et accessibilité aux mécanismes de recours

Suite à l'adoption du projet de loi 10 visant l'abolition des Agences de santé et de services sociaux, le réseau de la santé est en train de subir présentement de nombreuses transformations. Ainsi, par exemple, dans un objectif de réductions de dépenses, nous assistons déjà, à la mise en place de nouvelles structures telles que les Centres intégrés universitaires en santé et services sociaux (CIUSS). Ces centres regrouperont un ensemble de services qui auparavant étaient soit sous la gouverne des Agences ou soit sous celle des Centres de santé et des services sociaux. C'était le cas, par exemple, des mécanismes de traitement des plaintes. En cas d'insatisfactions ou de plaintes, ces mécanismes permettaient aux utilisateurs de services, de s'adresser, soit au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services désigné pour un Centre donné ou encore, pour d'autres situations, au Commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services affecté à l'Agence de santé. La fusion des services a entraîné l'abolition d'un grand nombre de postes de Commissaires dans la région de la Capitale-Nationale. Ils sont passés de 8.5 à 1. Pour donner un exemple ici de l'ampleur de la tâche des commissaires, la Commissaire aux plaintes et à la qualité de services rattachée à l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) a traité pas moins de 465 dossiers de plaintes au cours de l'année 2014. Selon nos sources, cette abolition s'accompagnera également d'une modification de la structure de l'instance de plaintes. Même si celle-ci n'est pas encore complètement définie, son modèle ressemblerait à la structure du Protecteur du Citoyen : des secrétaires pour prendre les demandes, un coordonnateur, des enquêteurs et enquêtrices.

Selon toute vraisemblance, il est à parier que la lenteur et les délais de cette nouvelle instance sauront décourager les usagers des services les plus patients...

Priorité 2015-2018 : Information sur les droits et recours

- Considérant qu'un des rôles du groupe Auto-Psy (Région de Québec) est d'offrir des services et activités visant à informer et soutenir les personnes utilisatrices de services de santé mentale dans l'exercice de leurs droits et recours;
- Considérant que le matériel d'information et de formation dont dispose l'organisme pour jouer ce rôle aura à être renouvelé en fonction des nouvelles modifications du réseau.

<p>Que le groupe Auto-Psy (Région de Québec), accorde de l'importance à la détermination des moyens et leur mise en œuvre afin de pouvoir poursuivre ses objectifs d'information et de soutien des personnes utilisatrices de services de santé mentale dans l'exercice de leurs droits.</p>

1.3 Formation et sensibilisation

Enjeu : Rejoindre les personnes concernées

Les ateliers de formation sur les droits et recours visent essentiellement à développer les connaissances des participants ainsi qu'à favoriser le développement de leurs compétences dans l'exercice de leurs droits. Quant aux activités de sensibilisation, elles visent à les informer, les sensibiliser ainsi que les consulter sur des enjeux de promotion et de défense des droits. La poursuite de ces activités est une des conditions indispensables permettant au groupe de jouer son rôle de porte-parole des personnes utilisatrices de services lors de ses activités de représentation.

Afin de pouvoir rejoindre les personnes concernées, le groupe a commencé à promouvoir et offrir ses ateliers de formations aux organismes du milieu. Sur la base des résultats obtenus, cette approche mérite d'être poursuivie. Par ailleurs, dans un souci de développer également les compétences de nos membres, le défi demeure d'offrir également un nombre suffisant d'ateliers dans nos locaux ainsi que d'encourager leur participation qui, pour le moment, reste limitée.

Priorités 2015-2018 : Poursuite et développement des activités de formation et de sensibilisation

- Sur la base des orientations du groupe à l'effet de contribuer à la promotion et au développement d'une culture de promotion et de défense des droits ;
- Considérant que le groupe s'est donné, comme objectif, en lien avec cette orientation, de développer les connaissances et les compétences de ses membres actifs dans la reconnaissance de leur rôle d'agent de transformation sociale ;
- Considérant que certains enjeux concernent plus spécifiquement, voire exclusivement les personnes utilisatrices de services de santé mentale, telles que les problèmes d'application de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, les problématiques concernant l'application de protocoles relatifs aux mesures d'isolement et de contention, les problématiques soulevées par la hausse de requête pour ordonnances de traitement dont les recours sont difficilement accessibles ou presque non-applicables ;
- Considérant que la mission du groupe s'adresse aux personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que personnes citoyennes à part entière et que ces dernières sont confrontées à des problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale.

Que le groupe Auto-Psy (Région de Québec) **accorde sa priorité à la promotion et à la diffusion de ses ateliers de formation dans les organismes du milieu ainsi qu'auprès de ses membres** en poursuivant et organisant, dans la mesure de ses possibilités, des activités de sensibilisation portant prioritairement sur des enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale.

1.4 Mobilisation

Enjeu : Augmenter le membership du groupe

Auto-Psy (Région de Québec) se définit d'abord et avant tout comme un groupe d'action communautaire autonome. Le groupe appartient donc à tous ceux et celles qui en sont membres. En effet, ce sont aux membres d'en préciser les principales orientations qui guideront autant les membres du conseil d'administration que ceux de la permanence dans leurs prises de décisions concernant des projets, des actions les plus susceptibles de faire avancer la mission. Par ailleurs le groupe Auto-Psy (Région de Québec) se veut un milieu d'engagement et d'implication afin que ses membres puissent s'approprier collectivement le pouvoir d'agir face à différents enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale notamment par leur implication au sein de différents comités.

Bien que le groupe compte sur l'appui et l'implication d'environ vingt (20) membres actifs, le groupe souhaite développer son membership comme condition indispensable à la réalisation de sa mission et à la poursuite de ses orientations.

Priorités d'action 2015-2018 : Recrutement et intégration de nouveaux membres

- Considérant que le groupe souhaite demeurer un milieu d'implication et d'engagement, celui-ci a à relever le défi de rejoindre et de mobiliser les personnes concernées dans des projets ou des actions favorisant le développement d'une culture de promotion et de défense des droits en santé mentale.

Que le groupe Auto-Psy (Région de Québec), accorde une priorité au recrutement et à l'intégration de nouveaux membres en poursuivant un travail de réflexion sur la notion de membre ainsi que par la recherche et la mise en place de moyens ou activités visant des objectifs de promotion du membership tout en poursuivant ses objectifs réguliers de consolidation.

1.5 Alliances et concertations

Enjeu : Dissolution de l'Alliance communautaire autonome

La promotion et la défense collective des droits en santé mentale constituent un ensemble d'actions comprenant des activités de **formation**, de **sensibilisation**. Elle consiste également à faire des **représentations** auprès de différentes instances telles que le MSSS, le Protecteur du Citoyen, le Commissaire à la santé et au bien-être afin de les aviser de certaines problématiques d'ordre systémique empêchant le plein exercice des droits des personnes ainsi que de lui soumettre des recommandations afin d'y remédier. (*Ex. application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*). C'est notamment le rôle d'un regroupement d'organismes de faire ce travail de représentation et c'est pour cette raison que le groupe Auto-Psy (Région de Québec) s'est affilié à l'Alliance communautaire autonome pour la promotion et la défense collective des droits en santé mentale. Rappelons que l'Alliance communautaire, depuis sa fondation, a mobilisé ses énergies à faire des représentations concernant plus particulièrement le dossier de la garde en

établissement. Soulignons que ce travail de représentation a toute son importance au regard des visées de transformation sociale des groupes de promotion et de défense des droits. C'est grâce notamment à ce travail que le MSSS a pris l'engagement d'accorder une place importante à la promotion et à la défense des droits dans son prochain Plan d'action en santé mentale. Avec la décision de l'Alliance communautaire de se dissoudre en raison de ressources financières manquantes, comment le groupe pourra-t-il effectuer ce travail de représentation ?

Par ailleurs, parallèlement à son implication à l'Alliance, le groupe s'est senti interpellé par d'autres enjeux auxquels sont confrontées les personnes à titre de citoyennes tels que les préjugés, les problèmes d'abus d'autorité vécus par des personnes résidant dans des ressources privées d'hébergement, la discrimination au travail, le droit des parents ayant un problème de santé mentale, le profilage social. Considérant la pertinence de mieux comprendre ces enjeux, ceux-ci ont donné lieu à des activités d'échange et d'information. Par ailleurs, considérant que certains d'entre eux, par exemple, les préjugés ou le profilage social, interpellent également d'autres organismes, le groupe a jusqu'à maintenant établi de nouvelles alliances telles que par exemple avec la Ligue des droits et libertés ou encore signifié son appui à des revendications portées par d'autres organisations, telles que par exemple, la Coalition pour la justice sociale, conformes à ses valeurs et aspirations.

Mentionnons également l'existence d'autres partenaires potentiels tels que l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP) ainsi que Centraide ayant interpellé le groupe pour collaborer à des projets et des activités de lutte contre les préjugés ou de visibilité pour lesquels nous n'avons pas ou pu donner suite.

Priorités 2015-2018 : Consolidation d'alliances

- Considérant le nombre et la complexité des enjeux interpellant le groupe ;
- Considérant les ressources financières et humaines limitées du groupe ;
- Considérant la nécessité de s'associer des partenaires pour l'avancée de certains dossiers.

Que le groupe Auto-Psy (Région de Québec) **consolide ses partenariats existants sur la base de ses valeurs de justice et de solidarité sociale** et de ses adhésions ou ententes avec ces organismes et continue à signifier son appui à des organisations engagées dans des luttes sociales visant l'amélioration des conditions de vie des personnes marginalisées.

Notre visibilité

1.6 Promotion et communication

Enjeu : Rejoindre les personnes directement concernées par la mission de l'organisme

L'organisme a mis en place, au fil des années, plusieurs outils de communication nous permettant de rejoindre l'ensemble des personnes visées par notre mission notamment par l'ajout récent d'un site web et par la création d'une page facebook. Bien que les moyens informatiques actuels comportent des avantages indéniables notamment en ce qui concerne la rapidité avec laquelle nous pouvons diffuser des informations à notre population cible via notre

site internet ou par courriel, nous ne devons pas perdre de vue que les membres de l'organisme ainsi que les personnes ayant besoin de nos services et activités ne disposent pas tous de ces outils. Sur la base de ce constat et en considérant l'importance que le groupe accorde à sa vie associative et démocratique, **le bulletin Info-Psy** nous apparaît encore le moyen privilégié de les informer des activités mais aussi comme un moyen d'assurer la liaison entre les différentes instances du groupe. Aussi, l'augmentation de sa fréquence de parution ainsi que la bonification de son contenu sont des aspects à considérer dans le projet de renouvellement de cet outil.

Par ailleurs, en considérant que le groupe cherche à développer de nouvelles alliances avec des organismes poursuivant des objectifs apparentés aux nôtres, **les séances d'information** dans ces organismes constituent encore un excellent moyen de nous faire connaître ainsi que d'y faire la promotion de nos activités et de nos ateliers de formation sur les droits et recours.

Priorités d'action 2015-2018

- Considérant que le groupe accorde une priorité au développement de sa vie associative et démocratique ainsi qu'aux activités et interventions visant la formation des personnes utilisatrices de services de santé mentale.

Que le groupe Auto-Psy (Région de Québec) accorde une priorité au développement et à la consolidation de ses outils et moyens de communication s'adressant aux personnes visées par sa mission ainsi que par ses services et activités.

Section II

Rapport du conseil d'administration, de la permanence et des comités

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, en tant qu'instance décisionnelle du groupe, est composé de sept (7) membres dont la majorité sont des personnes utilisatrices de services de santé mentale. Ses membres sont élus en assemblée générale. Le principal rôle du conseil est de promouvoir et défendre la mission du groupe, les intérêts des membres ainsi que de veiller à la réalisation des priorités et des plans d'action adoptés par l'assemblée des membres.

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

- Yorick Godin, président
- Lise Moisan, vice-présidente
- Caroline Caseault, secrétaire (avril 2017 à janvier 2018)
- Steve Blanchette, trésorier (avril 2017 à janvier 2018)
- Marie Altine, secrétaire/trésorière
- Jacques-Émile Tellier, administrateur
- Lison Vézina, administratrice
- Marie-Claude Bourbeau, administratrice (cooptée depuis janvier 2018)
- Yvon Boisclair, administrateur (coopté depuis janvier 2018)

Nombre de réunions : 10

Nombre d'heures : 681

1.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le conseil d'administration a tenu dix (10) réunions au cours de l'année et organisé, avec la collaboration de la coordination, deux (2) plénières. Comme à chaque année, une de ces plénières visait l'élaboration du plan d'action 2017-2018 et l'identification des principales priorités dans un contexte du départ de deux (2) employées. Au regard de cette priorité, il a mis sur pied un comité ressources humaines composé de trois (3) membres du CA, de la coordination et d'une (1) membre de l'équipe ayant comme principaux mandats l'analyse des besoins organisationnels du groupe ainsi que la planification et l'organisation du processus d'embauche. Une plénière a également été organisée à l'intention des membres de comités dans l'objectif de proposer et de définir des projets en lien avec le plan d'action.

D'autres membres du conseil, à titre de délégués ou représentants du CA ont participé à diverses assemblées ou rencontres du Regroupement des organismes communautaires autonomes de la région 03 (ROC-03) ainsi que de Centraide. Mentionnons également que le président du groupe Auto-Psy a accepté de siéger au CA du ROC-03.

Rappelons que suite à l'assemblée générale du groupe Auto-Psy, tous les postes au Conseil étaient comblés. Des démissions, au nombre de deux (2) ont cependant eu lieu au cours de l'année en raison de problèmes de santé. Ces postes ont été par la suite cooptés en janvier par deux (2) membres observateurs.

Partager la démocratie

Dans un souci d'assurer la pleine participation de nouveaux membres du CA à la réalisation de cet objectif, trois (3) formations échanges, ont été organisées sur les thèmes de la gouvernance démocratique, l'autonomie, la reconnaissance et le financement des organismes

communautaires ainsi que sur la vie associative et démocratique. En ce qui concerne cette formation, celle-ci avait comme objectif d'élaborer, dans un premier temps, des propositions favorisant une meilleure intégration des membres réguliers et actifs au sein du groupe. Les membres du CA ont également participé à une formation sur la communication consciente en action avec les membres de l'équipe et d'autres membres intéressés.

1.3 RAPPORT DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

Membres : Marie Altine, Lise Moisan, Jacques-Émile Tellier, Francine Genest, Anne Lortie

Nb. de réunions : 6

Le comité ressources humaines a été mis sur pied avec comme mandat, l'élaboration et l'organisation d'un processus d'embauche visant à préparer la relève. L'organisation du travail ayant évolué au cours des années au sein du groupe, le comité s'est donné une démarche de travail consistant d'une part, à mettre à jour les différents documents précisant le rôle, les responsabilités et les mandats de chacune des employées, le processus et le matériel d'entrevue ainsi que d'autre part à proposer des ajustements à la politique des conditions de travail, notamment en ce qui concerne les conditions salariales.

Le comité poursuivra ses travaux tout au cours de l'année 2018-2019.

1.4 RAPPORT DU COMITÉ ÉTHIQUE

Membres : Steve Blanchette, Lison Vézina, Anne Lortie

Le comité, formé de deux membres du conseil d'administration et d'une membre de l'équipe de travail, a eu comme mandat d'analyser le contenu de différents documents de régie interne de l'organisme en vue de soumettre des modifications ou des améliorations. Les documents concernés étaient les suivants : « Comité d'éthique », « Règlements généraux », « Procédure de gestion des plaintes et des insatisfactions », « Code d'éthique et de déontologie régissant les employées », « Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs ».

Les recommandations du comité, une fois ses travaux terminés, seront soumises au conseil d'administration.

2. RAPPORT DE LA PERMANENCE

La Permanence est composée de la coordination, d'une agente d'information et de liaison, d'une accompagnante en défense des droits, volet individuel et collectif ainsi que d'une agente de développement et de formation. Leur principal rôle consiste, à accueillir, à informer et accompagner les personnes concernées dans l'exercice de leurs droits et recours en santé mentale et sociaux ainsi qu'à les consulter et mobiliser sur différents enjeux de société auxquels elles sont confrontées. Les membres de l'équipe de travail travaillent en concertation et en étroite collaboration avec le CA ainsi qu'avec les comités permanents du groupe.

Des employéEs contractuelLEs, des stagiaires et des bénévoles s'ajoutent à l'occasion afin de soutenir l'organisation pour pouvoir permettre au groupe la réalisation des projets ponctuels.

2.1 LA PERMANENCE 2017-2018

- *Francine Genest, coordination*
- *Lucille Caron, agente d'information et de liaison*
- *Anne Lortie, accompagnante en défense des droits*
- *Isabelle Gingras, agente de développement et de formation*

2.2 EMPLOYÉS CONTRACTUELS, STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

- *Kalina Rioux, stagiaire en intervention communautaire, 123h*
- *Albert James Ramirez Monje, stagiaire en communication, 248h*
- *Nourhene Ben Rhouma, bénévole en comptabilité, 30h*

2.3 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Les membres de l'équipe se sont assurés, comme à chaque année, d'offrir les services et activités permettant aux personnes d'avoir toute l'information et la formation pertinentes ainsi que l'accompagnement nécessaire pour favoriser leur autonomie dans l'exercice de leurs droits.

En lien avec les enjeux collectifs auxquels sont confrontées les personnes utilisatrices de services de santé mentale, elles se sont également impliquées dans différents comités de travail avec d'autres partenaires du communautaire (ex. comité consultatif sur la parentalité en santé mentale) ou institutionnels (ex. Centre intégré universitaire en santé mentale) sans compter leur implication en tant que répondante ou soutien de comités internes de l'organisme.

Considérant les défis à relever pour le groupe afin d'assurer sa pérennité, mentionnons que les deux (2) membres de l'équipe qui devaient partir au cours de l'année 18, ont décidé de reporter leur départ d'une année. Préparer la relève demeurant cependant une priorité pour le groupe, les membres de l'équipe seront appelés à jouer un rôle important lors de la période de transition. Mentionnons que suite au départ non prévu de l'agente de formation et de développement au début d'avril, les membres de l'équipe, actuellement au nombre de trois (3), ont dû revoir leurs priorités de travail.

Soulignons, en terminant, que la permanence a pu compter sur la collaboration précieuse de deux (2) stagiaires ainsi que d'une bénévole pour la réalisation de différents mandats. Nous en profitons ici pour les en remercier grandement.

3. RAPPORT DES COMITÉS

Les Comités permanents sont composés de membres actifs et des membres de l'équipe de travail. Ils ont pour rôle la réalisation de projets au regard de la mission et du plan d'action du groupe Auto-Psy (Région de Québec). Certains comités sont permanents et d'autres sont mis sur pied dans le cadre de projets ponctuels du groupe.

3.1 LE COMITÉ JOURNAL



Le Comité journal a pour mandat de réaliser le journal l'Insolent. L'Insolent vise à informer les membres de leurs droits ainsi que des principaux enjeux liés à la promotion et défense des droits en santé mentale, de faire connaître les alternatives à la psychiatrie ainsi que de permettre aux membres d'exprimer leurs opinions sur des sujets divers.

3.1.1 LE COMITÉ JOURNAL 2017-2018

- Anne Lortie, répondante
- Yvon Boisclair
- Lise Moisan
- Francine Tourigny
- Lison Vézina

Nombre de membres : 5

Nombre d'heures : 74

3.1.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le comité journal a réalisé deux (2) numéros du journal l'Insolent. Les principaux enjeux de droits ayant été abordés dans ces numéros sont la difficulté d'accès aux services pour des personnes ne répondant pas aux normes du système, le traitement par électrochocs, de plus en plus proposé aux personnes utilisatrices de services de santé mentale, notamment aux femmes en situation de dépression. D'autres articles ont également été publiés afin de présenter des pratiques innovantes dans le domaine de la santé mentale, portés notamment par le milieu communautaire, telle que par exemple, le projet Émilía ou celui des entendeurs de voix visant le rétablissement des personnes ou leur mieux être. Des textes de libre-expression, tels que par les années précédentes, ont également été publiés à des fins de sensibilisation. Mentionnons que les membres du comité ont participé également à la distribution du journal dans différents milieux ainsi qu'à diverses activités visant à recruter de nouveaux membres.

3.2 LE COMITÉ DROIT



Le Comité droit informe, sensibilise, mobilise les membres, les personnes utilisatrices de services de santé mentale ainsi que la population sur les enjeux que soulèvent certains droits ou leur application au regard du respect intégral des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que personnes citoyennes concernées à part entière.

3.2.1 LE COMITÉ DROIT 2017-2018

- *Isabelle Gingras, répondante*
- *Steve Blanchette*
- *Marie-Claude Bourbeau*
- *Lise Moisan*
- *Lina Roy*

Nombre de membres : 5

Nombre d'heures : 44

Le comité droit s'était donné comme projet au cours de l'année 2016-2017, la réalisation de capsules vidéo. Ces capsules devaient illustrer diverses situations en lien avec l'exercice des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale et être intégrées au matériel d'animation de la formation sur les droits et recours. Compte tenu que ce projet nécessitait des connaissances et des compétences techniques que les membres n'avaient pas, le comité a décidé de l'abandonner. Le comité s'est donné comme objectif pour l'année 2017-2018 celui de définir un projet basé davantage sur les compétences de ses membres et leur désir d'une plus grande autonomie dans la réalisation d'un projet. À cette fin, les membres du comité ont convenu de les développer notamment en suivant les ateliers de formation sur les droits et recours et de participer à son évaluation dans le cadre d'un focus group.

3.3 LE COMITÉ PORTES OUVERTES

3.3.1 LE COMITÉ PORTES OUVERTES 2017-2018

- *Lucille Caron, répondante*
- *Marie-Claude Bourbeau*
- *Lise Moisan*
- *Isabelle Gingras*
- *Marie Altine*

Nombre de membres : 5

Nombre d'heures : 48

Le comité a organisé deux portes ouvertes au cours de l'année, l'une dans le cadre de la semaine de la santé mentale, soit le 3 mai 2017 sous le thème « Être bien dans sa tête » et l'autre dans le cadre de la semaine de la défense des droits des usagers sous le thème « Le droit aux

services », soit le 21 septembre 2017. Le comité s’est inspiré, dans le cadre de la première porte, des 7 astuces proposés par l’Association canadienne pour la santé mentale pour se recharger : agir, ressentir, s’accepter, se ressourcer, découvrir, choisir, créer des liens afin de proposer un rallye aux participants leur permettant de découvrir les services et activités du groupe. Cette formule ayant été appréciée des participants, celle-ci a été utilisée lors de la deuxième porte ouverte. Mentionnons que cette activité a intéressé quatre personnes (4) à devenir membre du groupe.

4. COLLOQUES ET FORMATIONS



Les colloques et les activités de formation sont essentiels à la réalisation de la mission du groupe. D’une part, les colloques sont des occasions permettant au groupe de nourrir et partager sa réflexion concernant différents enjeux ayant une incidence sur la réalisation de sa mission. D’autre part, les activités de formation permettent d’assurer aux membres du personnel, stagiaires et bénévoles ainsi qu’à des membres impliqués au conseil d’administration ou dans des comités de développer des connaissances et des compétences nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

4.1 RÉALISATIONS

Des membres de l’équipe de travail, du conseil d’administration et des comités ont participé à des colloques ou suivi des ateliers de formation sur différents thèmes et sujets en lien avec leurs mandats et le plan d’action 2017-2018.

	DATES	TITRE	ORGANISATEUR	PARTICIPANTS	NB.HEURES
Colloques et forums					
1	24-05-2017	Pour une parole collective en santé mentale! États des lieux et perspectives sur la participation citoyenne	AGIDD-SMQ	5	40
2	07-09-2017	Prendre du recul : « Pour quoi? Pour qui? Comment? »	Centraide	1	3
3	19-03-2018	L’ordonnance de soins	La Boussole	7	14
Formations					
4	27-09-2017	Gestion et gouvernance démocratique	Auto-Psy	7	21
5	15-11-2017	Autonomie, reconnaissance et financement	Auto-Psy	8	24
6	10-01-2018 25-01-2018	La communication consciente dans l’action	Groupe Conscientia	10	160
7	12-02-2018	Élaboration d’une politique salariale	ROC-03	2	6
8	30-01-2018 03-02-2018 10-02-2018	Word press	CEGEP Sainte-Foy	3	37

Section III

Rapport des activités et des interventions

1. PROMOTION ET COMMUNICATIONS



Auto-Psy (Région de Québec) dispose d'un ensemble de moyens pour rejoindre les personnes citoyennes concernées par la promotion et la défense des droits en santé mentale. Ces personnes, autant celles qui souhaitent être soutenues dans l'exercice de leurs droits ou s'impliquer, peuvent prendre connaissance, de façon régulière, des services et des activités du groupe annoncés dans son dépliant, son site WEB, sur sa page Facebook et dans un bulletin d'information.

Poursuivant également des objectifs de sensibilisation et de lutte à la stigmatisation, le groupe organise des séances d'information, à l'intention de la population, dans le cadre de la semaine de la santé mentale et celle de la défense des droits des usagers. S'ajoute à ce moyen, le journal l'Insolent, distribué dans différents milieux, permettant d'être informés des droits et recours dans le domaine de la santé mentale et de lire des témoignages de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale distribué auprès de nos membres et dans différents milieux.

Plan d'action 2017-2018

ENJEU : VISIBILITÉ

Sur la base des orientations du groupe à l'effet de promouvoir une culture de respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière :

Principaux objectifs

- Poursuivre la promotion régulière de nos services et activités ainsi que l'offre d'ateliers de formation auprès des organismes du milieu
- Améliorer la promotion du service d'aide et accompagnement
- Faire connaître le groupe comme un milieu d'implication

Projets et activités cibles

- Infolettres
- Portes ouvertes
- Site web
- Dépliants
- Page Facebook

1.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Promotion régulière

La promotion des services et activités du groupe s'est faite, tout au cours de l'année, sur une base régulière, auprès des utilisateurs de services de santé mentale, des organismes, des participants aux activités ainsi qu'auprès de nos membres. Cette promotion se fait de manière générale via la distribution du dépliant de l'organisme, du bulletin Info-Psy ainsi que par des annonces dans différents médias régionaux. Les personnes peuvent également prendre connaissance de l'horaire et du contenu de nos activités sur le site web ainsi que sur la page Facebook. Des infolettres leur sont également envoyées ainsi que des invitations par téléphone notamment auprès de nos membres afin de les encourager à suivre les ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale. Rappelons que dans l'objectif de rejoindre les personnes dans les milieux qu'elles fréquentent, ces ateliers de formation font l'objet, depuis déjà deux (2) ans, d'une promotion spécifique auprès des organismes du milieu en leur offrant la possibilité de les animer dans leurs locaux. Ainsi, à cette fin, nous avons réalisé une affiche qui leur a été acheminée. Notons par ailleurs que le groupe a participé, avec d'autres représentants d'organismes communautaires, à une émission diffusée sur le canal MATV ayant comme thème " Comment améliorer la participation sociale des personnes vivant avec des incapacités physiques, intellectuelles ou des problématiques en santé mentale ?"

Promotion du groupe en tant que milieu d'implication

À ces moyens, s'est ajouté également la tenue de deux (2) portes ouvertes dans le cadre de la semaine de la santé mentale et celle de la défense des droits des usagers. Nous avons également offert une séance d'information aux membres de l'organisme le PAVOIS de Loretteville, organisme en santé mentale visant l'intégration sociale et professionnelle des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Mentionnons que nous avons profité de cette occasion afin de faire connaître le groupe comme un milieu permettant aux personnes de s'impliquer activement et collectivement avec d'autres dans différents projets de sensibilisation au respect des droits.

Promotion du service d'aide et accompagnement

Les personnes connaissent le service d'aide et accompagnement surtout par le moyen du dépliant de l'organisme et celui réalisé par le MSSS à l'intention des personnes mises sous garde en établissement. Mentionnons que le MSSS, par les années précédentes, nous acheminait, en premier lieu, le dépliant afin que nous puissions y apposer les coordonnées de l'organisme et pouvoir le distribuer par la suite sur les départements de psychiatrie. À l'heure actuelle, le MSSS fait parvenir directement les dépliants aux établissements qui leur en commandent. Les personnes ayant accès à ce dépliant, ne sont donc plus en mesure d'avoir directement nos coordonnées et doivent d'abord communiquer avec Services Québec pour les obtenir. Par ailleurs, selon nos observations, la disponibilité de ce dépliant est variable d'un département de psychiatrie à un autre. Afin de faciliter l'accès direct à nos services, nous continuons de commander ce dépliant afin d'y apposer nos coordonnées. Des démarches ont

également été réalisées cette année afin d’informer et de sensibiliser les différents établissements à ce qu’ils s’adressent directement à nous pour les commander.

1.2 RÉSULTATS

TABLEAU 1 : PROMOTION ET COMMUNICATION

	Au 31-03-2017				Au 31-03-2018			
	Nombre	Pers. rejointes Réel	Pers. rejointes Estimé	Total	Nombre	Pers. rejointes Réel	Pers. rejointes Estimé	Total
Dépliant Auto-Psy	661		411	411	750		420	420
Dépliant LP-38	448		148	148	300		100	100
Affiche	1		25	25	25	25	25	25
Bulletin Info-Psy	5	225		225	5	267		267
Insolent	2	260		260	2	255		255
Séances Inform.	4	41		41	3	23		23
Total 1		526	584	1 110		545	545	1 090
Site web	1	23 814		23 814		N.D	N.D	N.D
Facebook	1	143		143		231		231
Média de masse			500	500			500	500
Total 2		23 957	500	24 457		231	500	731

Tel que le démontrent les résultats indiqués au tableau, l’ensemble de nos moyens traditionnels nous permet de rejoindre plus de 1 000 personnes ciblées directement par les services et activités de l’organisme. À ce nombre s’ajoute celui des visiteurs du site web et de la page Facebook. Bien que dans ce dernier cas, nous ne sommes pas en mesure de déterminer les motifs de cette fréquentation, nous pouvons du moins constater que le groupe suscite l’intérêt d’une partie de la population en général.

1.3 ÉVALUATION

Conscient que les personnes utilisatrices de services de santé mentale ne disposent pas toutes de moyens technologiques leur permettant de connaître nos services et activités, le défi demeure constant pour le groupe de pouvoir les rejoindre, d'où la nécessité d'assurer la promotion régulière au moyen d'outils tels que les dépliants et le Bulletin Info-Psy, sans compter les séances d'information. Considérant par ailleurs que faire valoir et exercer ses droits est interprété encore souvent comme essentiellement une démarche visant à se plaindre, la promotion de l'organisme doit s'accompagner d'une démarche de sensibilisation auprès des personnes concernées mais aussi auprès des organismes du milieu ainsi qu'auprès des institutions. D'ailleurs, à ce sujet, nous constatons, à la lumière de sondages ou questionnaires d'évaluation remis aux participants, que ces derniers ont fait appel à nous surtout grâce à un contact personnalisé soit par téléphone ou lors de séances d'information.

Considérant également que les outils promotionnels du groupe sont devenus obsolètes avec le temps, les renouveler autant au niveau du contenu que du look est une autre démarche essentielle à réaliser. Pour ce faire, mentionnons que nous avons pu amorcer ce travail, dès cette année, en ayant eu l'opportunité d'obtenir les services d'un stagiaire en communication dont le mandat était de nous soumettre des recommandations.

Promouvoir les services et activités du groupe ainsi que de le faire connaître comme un milieu d'implication collective nécessite, non seulement la production et la circulation de nouveaux outils mais aussi la mobilisation de plusieurs personnes. La mise sur pied d'un comité promotion et communication nous semble, par conséquent, un excellent moyen d'atteindre les objectifs de visibilité du groupe.

2. PROMOTION ET DÉFENSE INDIVIDUELLE DES DROITS

2.1 Accueil, information et référence



L'accueil, information et référence permet aux personnes d'être informées sur la raison d'être de notre organisme, ses services et activités et d'être orientées, au besoin, vers des ressources plus appropriées à leurs demandes.

2.1.1 RÉALISATIONS

Depuis déjà quelques années, les personnes sont en mesure d'obtenir de l'information sur nos services et activités via le site web, les séances d'information, le bulletin info-psy et plus récemment au moyen d'infolettres que nous envoyons aux participants aux activités ayant manifesté de l'intérêt à recevoir de l'information sur une base régulière. Les personnes qui nous contactent par téléphone, le font, pour certains, pour une demande de références à différents types de services d'aide ou de soutien, notamment pour des services de psychothérapie. Afin de pouvoir répondre à ces demandes, nous nous assurons de mettre à jour la liste de médecins-psychiatres offrant des services gratuits de psychothérapie. Mentionnons également que d'autres nous appellent par besoin d'être écoutées et de partager ce qu'elles vivent dans des moments difficiles.

2.1.2 RÉSULTATS

TABLEAU 2 : ACCUEIL, INFORMATION ET RÉFÉRENCE

	Au 31-03-2016	Au 31-03-2017	Au 31-03-2018
Accueil, information et référence	138	116	91
TOTAL	138	116	91

Nous avons répondu cette année à **91** demandes d'information. Notons que ce nombre correspond aux demandes faites par téléphone et par courriel.

2.2 Aide et accompagnement



L'aide et accompagnement est une démarche proposée aux personnes utilisatrices de services de santé mentale dans le but de les informer sur leurs droits ainsi que de les soutenir afin de pouvoir les exercer. La démarche s'appuie sur des principes et valeurs de solidarité sociale et selon une approche d'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes citoyennes concernées.

L'aide et l'accompagnement s'exerce dans le respect et la reconnaissance des compétences de chacune des parties impliquées.

Plan d'action 2017-2018

ENJEU : ACCESSIBILITÉ

Considérant que l'implication des membres de l'équipe de travail à la réalisation de différents projets notamment au processus d'embauche ou activités de formation et mobilisation réduit leur disponibilité à assurer, en tout temps, la prise d'appels de personnes requérant de l'aide ou de l'accompagnement

Principaux objectifs

- Assurer la disponibilité d'une intervenante pour répondre aux demandes d'accompagnement
- Assurer une plus grande accessibilité à nos services d'information et d'accompagnement

Projets

- Recrutement et formation de membres ou bénévoles

2.2.1 RÉALISATIONS

Le travail d'accompagnement est varié et multidimensionnel. Les suivis auprès d'une seule personne peuvent être très longs et s'échelonner sur plusieurs mois. Dépendamment du problème, nous allons régulièrement rencontrer des gens sur les départements fermés de psychiatrie dans toute la grande région de Québec, parfois nous allons aussi directement dans les ressources d'hébergement où vivent les personnes. Des gens en perte d'autonomie ou handicapés lourdement ne sont pas toujours en mesure de se déplacer pour venir au bureau. Nos déplacements à l'extérieur demandent du temps et de la disponibilité, ce qui fait qu'on n'est pas au téléphone durant ce temps pour prendre les appels.

Nous sommes souvent médiatrices entre les professionnels et l'utilisateur, pour aider l'utilisateur à exprimer un besoin, pour lequel, seul, il n'a pas d'écoute. Ils améliorent leur écoute lorsqu'on s'implique.

Depuis peu, nous recevons aussi des demandes par courriels, auxquelles nous répondons parfois par courriel, parfois au téléphone ou en personne.

2.2.2 RÉSULTATS

TABLEAU 3 : AIDE ET ACCOMPAGNEMENT

DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE	Au 31-03-2016	Au 31-03-2017	Au 31-03-2018
Loi sur les services de santé et les services sociaux			
Secret professionnel	0	0	1
Confidentialité	2	2	5
Qualité des services	7	8	14
Accès aux services	15	5	6
Accès au dossier médical et social	12	9	6
Consentement aux soins libre et éclairé	14	11	9
Choix du professionnel	15	7	5
Choix de l'établissement	5	1	2
Accès aux organismes communautaires	7	2	4
Ordonnances de traitement	13	11	14
Droit à l'accompagnement	N/A	2	0
Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui			
Garde en établissement	21	9	14
Loi sur le Curateur public			
Mandat et régimes de protection	23	17	15
Loi sur la protection de la jeunesse			
Garde d'enfants	7	8	1
Autres	2	2	3
Total partiel	143	94	99

DROITS CIVILS ET SOCIAUX	Au 31-03-2016	Au 31-03-2017	Au 31-03-2018
Aide sociale	6	2	2
Régime des rentes	0	1	0
Assurance-emploi	1	2	0
Hébergement	10	13	13
Logement	10	14	2
Travail	11	11	11
Justice	9	15	10
Assurances	3	1	1
Autres	8	7	3
Total partiel	58	66	42
Grand total	201	160	141

Au 31 mars 2018, nous avons répondu à 141 demandes d'aide et accompagnement, dont la majorité, soit 99, pour les droits et recours en santé mentale et 42 pour les droits civils et sociaux. Pour les droits et recours en santé mentale, **les principales demandes sont reliées aux régimes de protection, aux ordonnances de traitement, à la qualité des services ainsi qu'à la garde en établissement.** Pour ce qui est des droits civils et sociaux, les principales ont trait à des questions d'hébergement.

2.2.3 NATURE DES DEMANDES

Droits et recours en santé mentale

- Mandat et régimes de protection : 15

Cette année, les demandes les plus élevées réfèrent au mandat et aux régimes de protection avec 15 demandes.

Ce qui ressort le plus, tel que mentionné dans les rapports précédents, c'est la difficulté pour les usagers, d'avoir des contacts directs avec leur représentant légal. Dans plusieurs cas, on constate des réticences de la part du représentant légal à donner à l'utilisateur l'information demandée. Il ne collabore pas d'emblée. Est-ce dû à la complexité du fonctionnement de ce ministère, à une quantité trop grande de dossiers par représentant légal? Ou parce que certains usagers, impatientes d'obtenir satisfaction, multiplient leurs demandes? Il y a peut-être un peu de tout ça dans les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, **avec l'atelier pratique sur le mandat de protection qui a attiré plusieurs personnes cette année, on constate un désir des personnes de prévoir et de se protéger en rédigeant leur mandat, au cas où leur inaptitude surviendrait un jour.**

- Ordonnances de traitement : 14

Nous devons souvent expliquer aux personnes concernées ce qu'est l'ordonnance de traitement et l'obligation de la respecter; certains refusent de la respecter ou veulent contester le renouvellement de celle-ci. On précise le rôle des policiers dans l'exécution de l'ordonnance. On explique à une dame pourquoi elle demeure à l'hôpital à cause de son ordonnance d'hébergement. **On constate que les personnes sous ordonnance de traitement ne se reconnaissent pas inaptes mais n'arrivent pas à faire sortir une contre-expertise validant leurs prétentions. Du moins, on n'en entend pas parler.**

Droits civils et sociaux

- Hébergement : 13

On rencontre des personnes hébergées à l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (l'IUSMQ) en attente d'un hébergement à l'extérieur (3);

Il y a eu cette année hausse abusive du loyer dans les hébergements en Ressource Intermédiaire dans tout le Québec, de \$73.00 par mois, un dossier pris en mains par le Protecteur du Citoyen.

Un centre d'hébergement impose des règles très strictes telles que : punitions, récompenses, gestion intégrale des argents, contrôle de la communication, des sorties, des appels, des lieux à fréquenter.

Une personne est insatisfaite de l'alimentation à sa résidence et enfin, un monsieur en hébergement s'objecte au fait de se faire laver le matin par des préposées, contre son gré.

En somme, les situations soulevées en « hébergement » démontrent que les personnes se sentent infantilisées, sont soumises au bon vouloir ou aux abus de pouvoir des dirigeants ou sont évaluées comme « citoyens de seconde zone ». On abuserait de leur vulnérabilité.

TABLEAU 4: SYNTHÈSE

	AU 31-03-2016	AU 31-03-2017	AU 31-03-2018
ACCUEIL, INFORMATION ET RÉFÉRENCE	138	116	91
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT	201	160	141
TOTAL	339	276	232

TABLEAU 5: PROPORTION HOMMES/FEMMES

	AU 31-03-2016		AU 31-03-2017		AU 31-03-2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FEMMES	214	63 %	165	60 %	127	55 %
HOMMES	125	37 %	11	40 %	105	45 %
TOTAL	339	100 %	276	100 %	232	100 %

TABLEAU 6: PROVENANCE DES DEMANDES

	AU 31-03-2016	AU 31-03-2017	AU 31-03-2018
QUÉBEC MÉTRO	319	257	222
CHARLEVOIX		4	0
PORTNEUF		6	8
AUTRES RÉGIONS	20	9	2
TOTAL	339	276	232

2.3 ÉVALUATION

Nous ne sommes que deux à répondre aux demandes d'aide et accompagnement et avons eu aussi, cette année, à coacher une stagiaire en l'amenant à des rencontres d'aide et accompagnement. Mais nos ressources humaines ne sont pas extensibles...

Ce travail nécessite des qualités humaines incontournables telles que l'écoute, l'empathie, la patience. Il faut également beaucoup de respect et de diplomatie dans nos contacts avec les professionnels : nous allons avoir à nous revoir très souvent au fil des années, pour divers usagers... Mieux vaut que la porte nous reste toujours ouverte!

L'aide et accompagnement demeure un travail qui demande de l'énergie et une solide santé mentale et physique : n'accompagne pas qui veut!

3. PROMOTION ET DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

3.1 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale



La formation sur les droits et recours en santé mentale offerte sous forme d'ateliers d'éducation populaire, s'adresse aux personnes utilisatrices de services de santé mentale afin qu'elles puissent être informées des principaux droits et recours en vertu des lois les concernant: Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, Loi sur le Curateur public, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Plan d'action 2017-2018

ENJEU : DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Considérant les besoins exprimés par des personnes engagées dans un processus visant à mieux faire valoir et défendre leurs droits

Principaux objectifs

- Poursuivre l'offre d'ateliers de formation à l'interne en lien avec les demandes récurrentes d'aide
- Poursuivre la démarche d'identification des besoins des personnes en termes de développement *de compétences*

Projets

- Programmation de huit (8) ateliers
- Organisation d'un focus group

3.1.1 RÉALISATIONS

Ateliers de formation à l'interne

Nous avons offert au cours de l'année, tout comme par les années précédentes, une programmation régulière de huit (8) ateliers de formation sur les droits et recours à l'interne. Un atelier pratique a également été donné sur le comment rédiger un mandat de protection. Mentionnons que l'offre d'ateliers s'adresse plus particulièrement aux personnes utilisatrices de services de santé mentale. Les membres ont également été encouragés à participer aux ateliers en faisant valoir la contribution qu'ils pouvaient ainsi apporter à notre objectif de promotion d'une culture de respect des droits.

Ateliers de formation à l'externe

Des ateliers de formation ont également été offerts, à leur demande, à trois (3) organismes en santé mentale de la région ainsi qu'au comité de résidents du Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) de Fargy.

Ateliers de sensibilisation

Des ateliers de sensibilisation, au nombre de quatre (4) ont également été donnés aux étudiants inscrits en éducation spécialisée au CEGEP de Sainte-Foy dans le cadre d'un cours en éthique professionnelle.

Ateliers de développement de compétences

Au regard de notre objectif de favoriser le développement des compétences des personnes dans l'exercice de leurs droits, un questionnaire, conçu à cette fin, a été remis aux participants visant à nous permettre de mieux identifier leurs besoins. Ceux-ci ont également été invités par la suite à participer avec des membres de l'équipe ainsi que du CA à un focus group dans le cadre d'une démarche d'évaluation participative de nos activités. **La communication, la confiance en soi et l'affirmation de soi sont des compétences ayant été identifiées comme étant essentielles à toute personne cherchant à faire valoir ses droits au quotidien.**

Notons par ailleurs que les intervenants, quant à eux, expriment un besoin d'être mieux informés sur les procédures à suivre, les ressources à contacter dans le cas où les droits de leur clientèle ne seraient pas respectés.

3.1.2 RÉSULTATS

TABEAU 7 : ATELIERS DE FORMATION SUR LES DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE

Organismes	Nb	Thèmes	Au 31-03-2017	Au 3103-2018		
			Nb.de Participants	Nb	Nb.de Participants	
Auto-Psy	3	Loi sur le Curateur public	17	3	12	
	2	La garde en établissement	2	2	9	
	2	Consentement aux soins	4	2	7	
	2	Secret professionnel, confidentialité, accès aux dossiers	11	2	9	
	1	Comment rédiger une lettre de plainte	0		N/A	
	1	Comment rédiger un mandat de protection	3	1	6	
Total partiel 1	11		37	10	43	
Cegep Ste-Foy	3	Sensibilisation aux droits des utilisateurs de services en santé mentale	20	4	12	
		Idem	19			21
		Idem	19			21
		Idem	N/A			23
Total partiel 2	3		58		77	
L'Athénée	1	Secret prof., confidentialité, accès aux dossiers, Consentement aux soins	5			
Aînez-nous à vous aider	1	Secret prof., confidentialité, accès aux dossiers Consentement aux soins Loi sur le Curateur	7			
Centre Femmes d'Aujourd'hui	1	Secret prof., confidentialité, accès aux dossiers Consentement aux soins Loi sur le Curateur	11			
Projet L.U.N.E.	1	Consentement aux soins, Garde en établissement	8			
Mouvement Personnes d'Abord	1	L'échange de renseignements de nature confidentielle en santé et services sociaux	16			
Feu-Vert	3	Consentement aux soins	25			
		La garde en établissement				27
		Secret prof., confidentialité, accès aux dossiers				24
		Loi sur le Curateur public				25
				1	25	
Libre Espace Côte-de-Beaupré		Accès aux dossiers, confidentialité, secret professionnel Consentement aux soins	N/A	1	6	
Centre du Fargy CHSLD		Curateur public	N/A	1	16	
Vison d'Espoir et de Sobriété (Charlevoix)		Curateur public Garde en établissement	N/A	1	4	
Le Verger		Consentement aux soins Garde en établissement	N/A	1	15	
Total partiel 3	8		72		66	
Grand total	22		167		186	

Au total, ce sont 186 personnes qui ont suivi au minimum un (1) atelier de formation sur les droits et recours comparativement à 167 en 2016-2017. Sur ce nombre, 103 avait comme principal motif de participation le développement de leurs connaissances et compétences. Sur ce nombre, nous estimons que le nombre de personnes utilisatrices de services de santé mentale rejointes était de 59, constituant ainsi environ 57 % de l'ensemble de la population visée. Par ailleurs, ce sont 77 étudiants qui, cette année, ont eu l'occasion d'être sensibilisés à l'importance du respect des droits des personnes dans leurs pratiques.

Mentionnons que l'atelier de formation sur la loi sur le Curateur public est celui qui a suscité le plus haut taux de participation depuis les deux dernières années.

3.1.3 ÉVALUATION

Les compétences à développer pour l'exercice de ses droits sont en lien avec la communication, l'affirmation de soi et la négociation. La formule actuelle de l'offre d'ateliers accueille dans un même temps les personnes utilisatrices et des intervenants, bien qu'il soit intéressant que leur réalité respective soit partagée, force est de constater que leurs besoins ne sont pas les mêmes en termes de développement de compétences.

3.2 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation



Les activités de sensibilisation et de concertation sont des occasions données aux personnes citoyennes concernées ainsi qu'à diverses populations de partager ou de débattre ensemble des différents enjeux sociétaux entourant la promotion et la défense des droits ou la santé mentale ainsi que de proposer des changements en faveur d'une meilleure protection des droits et du mieux-être de la population.

*Ces activités visent également à **mobiliser** les personnes concernées dans des actions ou des projets visant l'amélioration de leurs conditions sociales.*

3.2.1 RÉALISATIONS

Nous avons préparé et animé une causerie sur le thème des électrochocs sur la base de la documentation fournie par le comité Pare-choc, (comité mis sur pied par Action Autonomie dont le principal objectif est de revendiquer l'abolition des électrochocs). L'objectif visé était de faire connaître les revendications de ce comité auprès des participants ainsi que leur opinion à ce sujet.

3.2.2 RÉSULTATS

TABEAU 8 : ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Thèmes	Au 31-03-2017		Au 31-03-2018	
	Nombre	Nb. participants	Nombre	Nb.de participants
Quel est l'impact de l'austérité dans nos vies, dans nos organismes ?	1	5		N/A
Pourquoi abolir les électrochocs ?	1	40	1	7
Faire valoir nos droits, est-ce une condition essentielle pour notre rétablissement ?	1	5		N/A
	Total	50	1	7

Tout comme l'an dernier, une (1) causerie a été offerte sur le même thème que celui de l'an passé. Mentionnons que cette année, cette causerie a été offerte à l'interne.

3.2.3 ÉVALUATION

Les causeries ont été mises sur pied dans le but d'informer et de consulter nos membres ainsi que les personnes utilisatrices sur différents enjeux collectifs de promotion et défense des droits en santé mentale. Les causeries doivent être considérées comme un des moyens servant à

l'élaboration de prises de positions sur ces enjeux. Depuis quelques années, le nombre de causeries étant à la baisse, il y aurait lieu de se questionner sur l'importance que l'on veut donner à cette activité.

4. VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE



La vie associative et démocratique vise à favoriser la participation, l'implication et la mobilisation des membres à la réalisation de la mission du groupe et de ses objectifs.

Auto-Psy (Région de Québec) en tant que groupe d'action communautaire autonome, invite ses membres à s'impliquer dans la réalisation des différents projets du groupe en tant que citoyens concernés par les enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale et ce, dans la reconnaissance de leurs potentialités et dans le respect de leur rythme.

Plan d'action 2017-2018

ENJEU : DÉMOCRATIE

Considérant la volonté du CA et de la permanence de mieux partager la démocratie :

Principaux objectifs

- S'engager dans une démarche visant à établir un mode de fonctionnement permettant d'assurer une meilleure collaboration et concertation entre les deux instances
- Consolider le conseil d'administration

Projets et activités cibles

- Sessions d'information et de formation à l'interne ou à l'externe
- Engagement d'une ressource externe

ENJEU : FORMATION

Considérant les besoins exprimés par les membres de comités de mieux être informés des enjeux de promotion et de défense des droits pour la réalisation concertée de différents projets ou actions de sensibilisation :

Principal objectif

- Planifier et organiser des activités d'information et de formation permettant aux membres du CA, de la permanence, des comités, le développement d'un pouvoir d'agir collectif

Projet cible

- Ateliers d'éducation populaire

ENJEU : MOBILISATION

Considérant que le groupe Auto-Psy se définit comme un organisme d'action communautaire autonome favorisant la participation de l'ensemble de ses membres à la réalisation de sa mission :

Principaux objectifs

- Poursuivre les démarches et activités régulières visant à promouvoir le membership régulier et actif
- Poursuivre des activités et consolider des projets favorisant le développement du sentiment d'appartenance des membres à l'organisme

Projets et activités cibles

- Campagne orchestrée dans le cadre des Portes Ouvertes
- Promotion régulière du membership lors des activités
- Sessions d'accueil des nouveaux membres
- Activités de formation

4.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Démocratie

Cette année, au regard de l'objectif de mieux "Partager ensemble la démocratie", l'activité les Retrouvailles a servi d'occasion visant à ce que tous et chacun, membre, membre du CA, de la permanence, des comités, identifie, selon eux, les connaissances et les compétences étant nécessaires au développement d'un pouvoir collectif. Mentionnons que c'est suite à cette activité que les participants ont opté pour une formation sur la communication consciente dans l'action et pour des activités de formation à l'intention des membres du CA et de la permanence. Quant aux membres actifs, ces derniers ont considéré pertinent de suivre des ateliers de formation sur les droits et recours en tant que moyens de partager leurs connaissances avec d'autres ou à des fins de sensibilisation auprès de leur entourage.

Formations

Dans un objectif de favoriser une meilleure intégration des membres au CA, des activités de formation, au nombre de trois (3) ont été organisées à leur intention sur les thèmes de la gouvernance démocratique, de l'action communautaire autonome. Une formation échange a également été organisée afin de dresser le bilan des actions ayant un impact positif sur le recrutement des membres et identifier les améliorations à apporter.

Mobilisation

Le recrutement de membres réguliers se fait de manière continue par le biais des activités du groupe ainsi que via le site web, la page facebook ainsi qu'au moyen d'infolettres. Il s'est fait également, cette année, lors des deux (2) portes ouvertes organisées dans le cadre de la semaine de la santé mentale et celle de la défense des droits des usagers. Des sessions d'accueil ont également eu lieu auprès des nouveaux membres intéressés. Quant au recrutement de membres actifs visant à encourager la participation des membres au CA ainsi qu'au sein des

comités, des membres déjà impliqués ont été invités, lors de l'assemblée générale, à témoigner de leur expérience au sein de ceux-ci.

4.2 Résultats

TABLEAU 9 : MEMBERSHIP

Catégorie de membres	Total 31-03-2017	Total 31-03-2018	Renouvellements	Nouvelles adhésions
Membres réguliers	40	46	51	7
Membres actifs	13	12		
Sous-total	53	58	51	7
Membres solidaires	8	7	6	1
Total	61	65	57	8

L'organisme compte, bon an, mal an, plus ou moins une soixantaine de membres. Bien que l'organisme ait reçu au total sept (7) nouvelles demandes d'adhésion de membres réguliers, des membres déjà là depuis quelques années ne renouvellent pas, donnant pour certains, comme motifs, leur incapacité à venir aux activités ou s'impliquer ou encore se déplacer pour le paiement de la cotisation.

TABLEAU 10 : ACTIVITÉS D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET DE RECONNAISSANCE

Activités d'intégration et de reconnaissance	Au 31-03-2017			Au 31-03-2018		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions d'accueil	1	3	3	1	2	2
Activités de socialisation	5	47	10	1	14	14
Activité de reconnaissance	1	12	12	1	12	12
Total	7	N/A	9	3	N/A	9

Cette année, nous avons tenu trois (3) activités en lien avec des objectifs d'intégration et de développement du sentiment d'appartenance à l'organisme comparativement à sept (7) l'an dernier. Rappelons que ce choix de réduire le nombre d'activités se situe dans un contexte où l'organisme a priorisé des actions ainsi que diverses démarches en vue de préparer la relève par des activités de formation dans lesquelles les membres de l'équipe ont été impliqués.

TABLEAU 11 : ACTIVITÉS DE CONSULTATION

Activités de formation, de consultation et de concertation	Au 31-03 2017			Au 31-03-2018		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions de formation	1	14	14	3	21	7
Plénières	2	23	12	4	50	12
Assemblée générale annuelle	1	22	22	1	23	23
Total	4	N/A	12	8	N/A	13

Tout comme l’année dernière, en plus de l’assemblée générale annuelle, les membres ont été conviés aux Retrouvailles, activité permettant habituellement aux membres d’être informés des comités et d’y adhérer sur la base de leur intérêt. Au regard des objectifs visés, deux plénières supplémentaires ont été organisées au cours de l’année.

4.3 ÉVALUATION

La vie associative et démocratique est une condition essentielle à la réalisation de la mission de l’organisme. Bien que le groupe poursuive des objectifs de développement de son membership, la consolidation nous est apparue davantage essentielle en se donnant cette année des occasions de réfléchir ensemble sur les liens qui nous unissent, notre vision de la mission de l’organisme et comment mieux partager le pouvoir et les responsabilités de chacune des instances. Cette démarche que nous avons nommée “Des marches populaires et ensemble” s’est conclue cette année par une plénière ayant donné lieu à de nouvelles pistes d’action visant à ce que chaque membre de l’organisme puisse réellement prendre sa place dans la reconnaissance de son potentiel, de son expertise basée sur son vécu et ses expériences ainsi que dans le respect du fonctionnement démocratique du groupe.

Quant aux activités et démarches régulières de promotion du membership, bien que celles-ci aient un impact positif sur le recrutement, le fait qu’en contrepartie, des membres ne renouvellent pas, il y aurait lieu d’en comprendre les raisons. Déjà, sur la base de commentaires spontanés de certains d’entre eux, certains le font en croyant qu’il y a diverses obligations à respecter autres que celle d’adhérer tout simplement à la mission de l’organisme. Il y aurait donc lieu de s’assurer que le message d’invitation à devenir membre mette davantage en évidence les valeurs de solidarité du groupe et ce que peut représenter comme avantages individuellement et collectivement le fait de briser son isolement.

5. ALLIANCES ET CONCERTATIONS, APPUIS



Auto-Psy (Région de Québec) poursuit des alliances, se concerta et collabore avec des groupes de défense des droits en santé mentale ou tout autre organisation avec qui, il partage des principes et des valeurs de justice sociale et de démocratie. Le groupe est membre des organismes suivants : La ligue des droits et libertés (Section de Québec), le Bureau d'animation et d'information logement (BAIL).

Sur la base des mêmes principes et valeurs, le groupe est membre également du Regroupement des organismes communautaires autonomes (ROC-03) dont la mission vise la reconnaissance, l'autonomie et le droit à un financement adéquat des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux

Plan d'action 2017-2018

ENJEU 1: RESPECT ET PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE

Sur la base des orientations du MSSS à l'effet d'assurer la primauté de la personne par des mesures visant la protection de leurs droits et leur participation aux décisions les concernant

Objectifs principaux

- Assurer la présence du groupe Auto-Psy sur les comités de travail des CIUSSS
- Consolider et développer des alliances avec des regroupements ou organismes sur la base des orientations du groupe concernant les enjeux de défense de droits et des intérêts des personnes ayant des problèmes de santé mentale

5.1 RESPECT ET PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE

1) Partenariat avec l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP)

Objectif de l'AQRP : Engager plusieurs partenaires dans une démarche visant à soutenir l'évolution des services actuels axés sur le rétablissement et la participation citoyenne

Depuis 2015, l'AQRP organise des journées de mobilisation régionale réunissant divers partenaires œuvrant dans le domaine de la santé mentale interpellés par ces enjeux. Rappelons qu'en 2016-2017, nous avons participé à l'élaboration des objectifs visant à identifier

notamment différents modes de diffusion d'information sur les droits et recours des personnes utilisatrices de services ainsi que l'organisation d'activités de sensibilisation à leur intention ainsi qu'auprès des membres de l'entourage et des gestionnaires et intervenants du réseau.

La 4^{ème} journée de mobilisation à laquelle nous avons participé le 21 avril dernier avait pour objectif de faire le bilan des décisions précédentes. Concernant l'objectif mentionné ci-haut, il a été proposé que le groupe Auto-Psy (Région de Québec), l'Association des personnes utilisatrices des services de santé mentale (APUR), l'Association des groupes d'interventions en rétablissement (AGIR) élaborent un plan d'action.

2) Membre du comité respect des droits composé de représentants du CIUSSS-CN (Programme santé mentale et dépendances-Volet trajectoire, bureau du partenariat avec les usagers et l'éthique (BPUE), Association des personnes utilisatrices de services de santé mentale (APUR), Comité des usagers du CIUSSS-CN, L'Arc-en-ciel, organisme communautaire en santé mentale.

Objectif du comité: Améliorer les activités et les actions visant à mieux promouvoir les droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Dans le cadre du Plan d'action en santé mentale 2015-2020, le ministère de la Santé et des services sociaux, confiait aux établissements le mandat d'élaborer des plans d'action pour chacune des mesures prévues par le PASM. Ainsi, afin d'assurer la primauté de la personne, une des principales orientations du PASM 2015-2020, les différents Centres intégrés de santé et de services sociaux doivent évaluer et bonifier les moyens mis en place, sur chacun de leurs territoires, afin de promouvoir les droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale ainsi que réaliser des actions d'information et de sensibilisation sur ces droits et le recours exceptionnel aux mesures légales.

Afin d'atteindre ces objectifs et en lien avec ceux visés par les partenaires réunis lors des Journées de mobilisation de l'AQRP, le CIUSSS-CN mettait sur pied, dès janvier 2018, un comité respect des droits composé de différents représentants d'organismes œuvrant notamment dans le domaine de la défense des droits et des intérêts des personnes utilisatrices de services de santé mentale.

Le comité s'est réuni, jusqu'à présent, à deux reprises, et poursuivra ses travaux tout au cours de l'année 2018-2019.

3) Collaboration au Comité Pare-Choc initié par Action-Autonomie, groupe de défense des droits en santé mentale de la région de Montréal

Objectif du comité pare-chocs : Revendiquer l'abolition des électrochocs et promouvoir des alternatives pour le traitement de la dépression et autres problématiques de santé mentale

Le traitement par électrochocs connaît un retour en force au Québec et ailleurs dans les pays industrialisés depuis une vingtaine d'années. Selon les sources statistiques, ce traitement est administré deux (2) fois plus à des femmes, notamment dans des cas de dépression majeure ainsi que pour d'autres problématiques de santé mentale pour lesquelles il n'existerait pas, selon l'avis de certains psychiatres, d'alternatives. Cette pratique, à l'heure actuelle, ne fait

l'objet d'aucune évaluation rigoureuse des résultats obtenus. Par ailleurs, ce traitement n'a aucune visée de rétablissement et il n'existe aucun rapport ou protocole permettant de savoir si le droit des personnes au consentement libre et éclairé a été respecté. Cette pratique se porte ainsi en faux, selon nous, face aux orientations et objectifs du plan **d'action en santé mentale** visant à assurer la primauté de la personne et son rétablissement.

Des représentants du groupe ont participé au rassemblement pour l'abolition des électrochocs.

4) Appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale (AGIDD-SMQ)

Objectif de l'AGIDD-SMQ : Revendiquer le retrait du Projet de loi 96 : Réforme de la loi sur le Curateur public considérant que celui-ci vient enlever plusieurs obligations du Curateur envers les personnes.

Dans un contexte où il est admis que plusieurs personnes en situation de vulnérabilité vivent des situations d'abus, ce projet de loi vient enlever plusieurs obligations du Curateur public envers les personnes sous tutelle et curatelle, telle que, par exemple, l'obligation pour un curateur privé de procéder à une reddition de compte dans le cas de personnes dont le revenu n'excéderait pas 20 000 \$ par année. Le groupe partageant les conclusions et les revendications de l'AGIDD-SMQ présentées dans son mémoire *La réforme du Curateur public : un projet d'indignité humaine*, nous avons adressé une lettre, le 20 octobre 2016 dernier au ministre Sébastien Proulx afin de lui demander de retirer ce projet de loi

Aucune démarche n'a été entreprise présentement afin de faire circuler ce mémoire et la pétition.

5) Appui et collaboration à l'organisme Parents-Espoir

Objectifs de Parents-Espoir :

- ***Aplanir les obstacles que les parents peuvent rencontrer dans le domaine de la santé et des services sociaux de nature organisationnelle ou autres;***
- ***Mettre en lumière puis en œuvre des initiatives qui faciliteraient la référence des parents et futurs parents utilisateurs de nos services, tout en considérant la réponse à leurs besoins spécifiques et en limitant le dédoublement de services.***

Parents-Espoir a pour principale mission de soutenir les parents ayant des problèmes de santé mentale souhaitant développer des compétences ou obtenir du soutien afin de pouvoir mieux exercer leurs responsabilités parentales. Dans le contexte de son plan d'action triennal 2017-2020, nous avons donné notre appui à Parents-Espoir dans son projet de mise sur pied d'un comité local et consultatif sur la place de la parentalité en santé mentale.

Parents-Espoir ne pouvant répondre à l'ensemble des besoins des parents et visant à favoriser leur pouvoir d'agir, nous avons accepté de participer également à deux rencontres du comité, à titre d'organisme collaborateur, pouvant jouer un rôle dans la réponse à certains de leurs besoins notamment dans la défense de leurs droits.

6) Participation aux travaux du Grand comité maison de chambre

Objectifs du Grand comité : Améliorer la qualité de vie de personnes résidant en maison de chambres

Avoir accès à un hébergement adéquat est une préoccupation prioritaire pour tous. Les personnes utilisatrices de services en santé mentale qui ont certains besoins particuliers nécessaires à leur autonomie sont souvent dirigées vers des ressources intermédiaires d'hébergement (RNI) où l'on tient compte de ces besoins. Cependant, faute de places dans ce type de ressources, ces personnes n'ont d'autres choix que de se tourner vers l'offre de maison de chambres et pensions privées. Bien que plusieurs de ces endroits fournissent des services relatifs aux besoins particuliers des personnes qui y habitent, il n'existe pas de certification obligatoire pour ce type de résidence. Il n'y a donc pas de règles claires en ce qui concerne la qualité du milieu d'habitation et des services qui y sont rendus, les recours en cas d'abus et l'exercice des droits des locataires est difficile. À Auto-Psy (Région de Québec), nous avons pu le constater dans certains dossiers d'aide et accompagnement.

Constatant cette problématique, nous nous sommes intéressés au Grand comité Maison de Chambres de Québec qui vise tout particulièrement l'amélioration de la qualité de vie de personnes résidant en maison de chambres. Ce comité regroupe plus de vingt partenaires des milieux communautaires et publics ainsi que plusieurs utilisateurs de services qui habitent en maison de chambres qui partagent cet objectif. À l'heure actuelle, nous avons participé à une rencontre du Grand comité afin d'en savoir plus à propos de leurs objectifs spécifiques et leurs actions et voir comment notre organisme pourrait jouer un rôle à l'intérieur du comité dans l'objectif de favoriser l'exercice des droits des utilisateurs de services en santé mentale résidant dans ce type de logement. Cette première rencontre nous a permis de voir que des initiatives (création d'un document sur les droits des personnes vivant en maison de chambres, mécanismes de vérification et d'évaluation, etc.) sont sur la table concernant la défense des droits et l'accès aux recours et qu'il y a un intérêt certain à poursuivre et à bonifier ces initiatives. Nous recommandons la poursuite de cette exploration lors de la prochaine rencontre du Comité.

ENJEU 2 : CONDITIONS DE VIE DÉCENTES

Plan d'action 2017-2018

Considérant qu'il est reconnu par l'OMS ainsi que par le MSSS que les conditions sociales et économiques ont un impact sur la santé mentale des citoyens.

Objectifs principaux

- Poursuivre nos collaborations avec toute organisation visant la défense des droits des citoyens à des conditions de vie sociale et économique décentes
- Poursuivre nos collaborations avec les groupes d'action communautaire autonomes visant à assurer la reconnaissance, l'autonomie et le financement adéquat de l'action communautaire autonome ainsi que le maintien des services publics

Projets cibles

- Appui à des revendications visant l'accessibilité au logement, à l'aide sociale, dénonçant la violence faite aux femmes, etc
- Participation aux assemblées et aux actions de mobilisation

5.2 CONDITIONS DE VIE DÉCENTES

1) Participation à une consultation organisée le Comité solidarité en action du parti Québécois

Objectif du comité : Réaliser un plan d'action de lutte contre la pauvreté

Nous avons participé à une rencontre d'échange et de consultation avec d'autres représentants d'organismes sur le plan d'action de lutte contre la pauvreté que souhaite proposer le parti québécois. Mentionnons que l'ensemble des personnes présentes ont déploré le manque ou le démantèlement de services dans le domaine de la santé et des services sociaux (ex. soutien au logement, services de soins à domicile, etc.). La question du financement des organismes communautaires a été également soulevée comme un enjeu important. La principale recommandation faite au comité, c'est de tenir compte qu'un plan d'action de lutte contre la pauvreté qui se veut cohérent et efficace, doit aller au-delà de proposer des mesures, il doit reposer sur une vision de la société que nous voulons.

2) Membre du Regroupement des organismes d'action communautaire de la région de la Capitale-Nationale (ROC-03)

Objectif du regroupement :

- **Revendiquer l'investissement de 450 millions afin que les organismes d'action communautaire puissent répondre aux besoins de la population qu'ils desservent**
- **Revendiquer le maintien des services publics**

Le ROC-03, en collaboration avec d'autres regroupements de la région, organise déjà, depuis quelques années, des actions régionales dans le cadre de la Campagne nationale **Engagez-vous pour le communautaire** afin de faire entendre nos revendications.

En tant que membre du ROC-03 souscrivant aux mêmes objectifs, nous avons pris l'engagement de participer à quelques-unes des actions proposées tout en tenant compte de nos propres objectifs d'assurer le maintien de nos services et activités.

Ainsi dans le cadre du plan d'action proposé par le ROC-03, nous avons participé à une manifestation provinciale ayant eu lieu le 27 septembre dernier et au niveau régional, à des actions ayant eu lieu le 7 février consistant à faire connaître et porter nos revendications aux différents députés de la région. Par ailleurs, nous avons informé nos membres des principaux enjeux de cette campagne et invité à signer la pétition ayant été déposée depuis, à l'Assemblée nationale.

Notons également que le groupe participe régulièrement aux assemblées du ROC-03 via la délégation de membres du CA et de la coordination.

Section IV

Rapport financier

1. INFORMATIONS SUR LE BUDGET

REVENUS

Auto-Psy (Région de Québec) obtient la majeure partie de son financement récurrent du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) administré, depuis la restructuration du réseau, par le Centre intégré universitaire en santé et services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSS-CN). Ce programme prévoit des balises de financement basées sur la mission des organismes œuvrant principalement dans le domaine de la santé et des services sociaux mais qui n'ont pas été revus depuis déjà quelques années. Ce programme fait donc encore aujourd'hui l'objet de revendications du mouvement communautaire visant son rehaussement à 450 M non encore actualisé à ce moment-ci. Dans ce contexte, l'organisme prévoit obtenir qu'une indexation de 1,6 % du financement qu'il a obtenu en 2017-2018, soit **177 316 \$** tel qu'inscrit, à la page suivante, à la ligne 1 de la colonne 3. Les revenus récurrents de l'organisme sont complétés par une subvention accordée, sur une base triennale, par Centraide au montant de **31 000 \$** pour un montant total de **208 316 \$**.

Mentionnons qu'à ce total, Québec Philanthrope nous accorde pour l'année en cours un montant de **2 000 \$** (ligne 4, colonne 3) destiné à des projets de promotion et communication. Notons que cette fondation nous a déjà octroyé 1 500 \$ en 2017-2018 aux fins de changer le système téléphonique désuet et nous en profitons ici pour les remercier grandement. Au cours de l'année, la contribution des participants aux activités, la cotisation des membres ainsi que des revenus obtenus de différents organismes pour des ateliers de formation nous permettent d'anticiper, en se basant sur l'année 2017-2018, des revenus supplémentaires d'environ **1 000 \$** (sous-total 3, colonne 3).

Les revenus anticipés du groupe Auto-Psy (Région de Québec) pour l'année 2018-2019 sont de **211 566 \$**.

DÉPENSES

Le total prévu des dépenses pour l'année 2018-2019 est identique à celui anticipé pour les revenus soit **de 211 566 \$**. La principale dépense est associée à la rémunération des employées indexée de 1,5 % pour un total de **162 895 \$** (ligne sous-total 1, colonne 3) incluant les avantages sociaux suivie de celle du loyer, **23 327 \$** (ligne 13, colonne 3) en calculant la hausse de 3%. Mentionnons qu'en lien avec l'aide financière accordée par Québec Philanthrope, un montant de **2 000 \$** (ligne 26, colonne 3) a été prévu pour des dépenses visant l'amélioration de nos stratégies et matériel promotionnels.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action 2018-2019, des activités de formation ont été prévues, tout comme l'année dernière, pour l'ensemble des personnes (membres du CA, du personnel, des comités) qui souhaiteront s'impliquer dans une démarche en vue de favoriser leur pleine participation à la vie démocratique du groupe. Ces dépenses telles qu'indiquées à la ligne 30, colonne 3 ont été estimées à **2 500 \$**.

2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019

		PB 2017-2018	État des résultats au 31-03-2018	PB 2018-2019
REVENUS				
REVENUS RÉCURRENTS				
1	CIUSSS (Centre intégré universitaire de la santé et des Services sociaux de la Capitale-Nationale (PSOC))	174 810 \$	174 524 \$	177 316 \$
2	Centraide	31 000 \$	31 000 \$	31 000 \$
Sous-total 1		205 810 \$	205 524 \$	208 316 \$
REVENUS NON RÉCURRENTS				
3	Centraide (fond de mise à niveau)	1 000 \$	0 \$	0 \$
4	Québec Philanthrope	0 \$	1 500 \$	2 000 \$
Sous-total 2		1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$
REVENUS AUTO-FINANCEMENT				
5	Dons	140 \$	100 \$	40 \$
6	Revenus d'ateliers de formation	350 \$	1 091 \$	300 \$
7	Cotisation des membres	460 \$	597 \$	560 \$
8	Contribution des participants	100 \$	97 \$	150 \$
9	Activité autofinancement	2 000 \$	0 \$	0 \$
10	Intérêts	220 \$	200 \$	200 \$
Sous-total 3		3 270 \$	2 085 \$	1 250 \$
Grand total		210 080 \$	209 109 \$	211 566 \$

Revenus 18-19	211 566 \$
Dépenses 18-19	211 566 \$
Écart	0 \$

Notes sur les revenus

Poste 1 : L'ensemble des organismes d'action communautaires autonomes ont reçu la confirmation d'une indexation de 1,6 % du montant qui leur a été accordé en 2017-2018 dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires

Poste 2 : Dans le cadre de la demande financière triennale à Centraide, le montant de 31 000 \$ a été accordé à l'organisme

Poste 4 : Auto-Psy (Région de Québec) a reçu une aide financière de 2 000 \$ de Québec Philanthrope dans le cadre d'une demande de soutien pour le renouvellement du matériel promotionnel de l'organisme

Poste 6. : Revenus anticipés pour un minimum de 6 ateliers offerts à l'externe

DÉPENSES		PB	État des	PB
		2017-2018	résultats au 31-03-2018	2018-2019
Charges salariales				
11	Salaires	138 147 \$	139 555 \$	141 648 \$
12	Avantages sociaux	24 213 \$	25 709 \$	21 247 \$
Sous-total 1		162 360 \$	165 264 \$	162 895 \$
Frais d'administration				
13	Loyer	23 208 \$	22 648 \$	23 327 \$
14	Personne morale+taxes et permis	34 \$	137 \$	34 \$
15	Assurances	750 \$	928 \$	850 \$
16	Entretien et fonctionnement	1 150 \$	1 008 \$	1 100 \$
17	Télécommunications	2 000 \$	2 150 \$	2 250 \$
18	Postes	600 \$	598 \$	600 \$
19	Matériel de bureau	1 208 \$	1 998 \$	1 800 \$
20	Frais remboursables du personnel	0 \$	256 \$	300 \$
21	Vérification comptable	3 600 \$	3 257 \$	3 500 \$
22	Services informatiques	1 500 \$	1 090 \$	1 000 \$
23	Achat/Équipements	1 150 \$	2 064 \$	1 250 \$
24	Intérêts et frais bancaires	120 \$	146 \$	150 \$
25	Frais services de paie	800 \$	725 \$	750 \$
Sous-total 2		36 120 \$	37 005 \$	36 911 \$
Frais liés aux services et activités				
26	Publicité et promotion	1 250 \$	1 128 \$	2 000 \$
27	Abonnement et documentation	0 \$	22 \$	50 \$
28	Frais d'aide et accompagnement	400 \$	168 \$	175 \$
29	Colloques	300 \$	248 \$	300 \$
30	Formations	3 000 \$	2 240 \$	2 500 \$
31	Ateliers de formation droits et recours	150 \$	248 \$	250 \$
32	Activités	300 \$	213 \$	200 \$
Sous-total 3		5 400 \$	4 267 \$	5 475 \$
Frais liés à la vie associative et démocratique				
33	Frais d'assemblée	700 \$	774 \$	775 \$
34	Frais de vie associative et démocratique	2 000 \$	970 \$	1 500 \$
35	Frais remboursables des membres	2 500 \$	2 293 \$	2 760 \$
Sous-total 4		5 200 \$	4 037 \$	5 035 \$
Frais de représentation et concertation				
36	Frais de représentations	500 \$	743 \$	750 \$
37	Cotisations et membership	500 \$	399 \$	500 \$
Sous-total 5		1 000 \$	1 142 \$	1 250 \$
Grand total		210 080 \$	211 715 \$	211 566 \$

Notes sur les dépenses

Poste 12. Le calcul de la masse salariale est basé sur le salaire de quatre (4) employés permanents. Cependant, suite au départ d'Isabelle Gingras en avril 2018 et dans l'hypothèse que le groupe procédera à l'embauche d'un ou d'une nouvelle employé-e au plus tard le 1^{er} octobre, le groupe aura une masse salariale disponible d'environ de 19 547 \$ (salaire non versé pendant 6 mois). Ce montant pourra servir à l'embauche d'un-e employé-e à temps partiel pour combler différents besoins de l'organisme.

Poste 26. Dépenses pour projets de bonification des outils de communication, en lien avec la subvention de Québec Philanthrope.

Poste 30. Dépenses liées à des activités de formation pour le CA, la permanence et les membres actifs dans le cadre du plan d'action 2018-2019

Section V

***Priorités d'action 2018-2021
et
Plan d'action 2018-2019***

PRIORITÉS D'ACTION 2018-2021

Les priorités d'action 2018-2021 ainsi que le plan d'action 2018-2019 présentés dans cette section ont été élaborées sur la base de propositions amenées lors de deux (2) plénières nous ayant réunis, membres du conseil d'administration, de la permanence et de comités dans un seul et même engagement, celui de consolider les acquis du groupe afin que celui-ci puisse aller toujours plus loin.

Dans un contexte où le groupe souhaite accueillir et intégrer de nouveaux ou nouvelles employé-es ainsi que de nouveaux membres, les propositions soumises à l'assemblée générale visent à consolider nos pratiques sur la base de nos valeurs et principes de démocratie, de justice et de solidarité sociale.

1. Préparer la relève
2. Renforcer le fonctionnement démocratique
3. Améliorer la visibilité du groupe auprès de personnes utilisatrices de services de santé mentale
4. Consolider l'approche d'intervention visant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes dans l'exercice de leurs droits
5. Poursuivre les collaborations et les partenariats visant à ce que l'ensemble des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale soient respectés autant dans les institutions que dans la communauté
6. Poursuivre des représentations et les collaborations nécessaires visant l'autonomie, la reconnaissance, le financement adéquat des organismes d'action communautaire

PRIORITÉ 1 : PRÉPARER LA RELÈVE

GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE

Objectif principal 2018-2021

- Consolider le conseil d'administration

Plan d'action : 2018-2019

- Favoriser l'implication de nouveaux membres au CA conformément au processus de recrutement et d'intégration des membres actifs du groupe
- Assurer un meilleur partage des responsabilités au sein du CA, entre CA et permanence, entre CA et comités
- Voir et participer au processus d'embauche de nouveaux ou nouvelles employé-e-s en conformité avec les règlements généraux de l'organisme et des politiques des conditions de travail

Objectifs visés : 2018-2019

- Poursuivre le travail de révision et de bonification des règlements généraux visant à mieux définir les mandats des officiers-ères ainsi que différentes procédures d'accueil et d'intégration de nouveaux membres
- Poursuivre le travail de réflexion sur les pratiques démocratiques et éthiques
- Assurer un meilleur suivi des travaux de la permanence, des comités de travail du CA et des participations des déléguées
- Favoriser une meilleure concertation entre les membres du CA

Projets : 2018-2019

- Planification et organisation de trois (3) activités d'échange et de formation sur les rôles et responsabilités des administrateurs-trices et ceux de la permanence, les orientations du groupe et sur différents enjeux de promotion et défense des droits en santé mentale
- Mise sur pied d'un comité ayant pour mandat de compléter le projet de révision et de bonification des règlements généraux et des pratiques éthiques
- Soutien au CA via bénévolat ayant une expertise sur des conseils d'administration
- Poursuite des travaux du comité ressources humaines
- Soutien administratif pour différentes tâches de secrétariat et autres besoins identifiés par le CA

Priorité

- **Comblé trois (3) postes vacants au sein du CA**
-

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Objectif principal 2018-2021

- Consolider la permanence

Plan d'action : 2018-2019

- Poursuivre l'analyse des besoins organisationnels du groupe
- Voir à l'amélioration continue des conditions de travail et salariales des employé-e-s

Objectifs visés : 2018-2019

- Planifier et organiser le processus d'embauche pour le remplacement progressif des membres du personnel en concertation avec le CA
- Mettre à jour la politique des conditions de travail
- Planifier le processus de transition permettant l'intégration et la formation des nouveaux ou nouvelles employé-e-s
- Comblent le poste d'agent-e de formation et de développement
- Recruter des bénévoles, stagiaires ou un-e employé-e à temps partiel pour différents mandats administratifs, de comptabilité visant à soutenir les projets du groupe

Projets : 2018-2019

- Poursuite des travaux du comité ressources humaines
- Formation d'un comité d'embauche

Priorité

- **Embauche d'un-e agent-e de formation et de développement**
-

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DE L'ORGANISME

Objectif principal 2018-2021

- Assurer une meilleure gestion des équipements, du matériel et des données confidentielles de l'organisme

Plan d'action : 2018-2019

- Améliorer les procédures et les mesures de contrôle et de sécurité des données de l'organisme et voir à leur application
- Assurer un meilleur suivi de la gestion des ressources matérielles et des équipements informatiques

Priorité

- **Engagement rémunéré ou bénévole à temps partiel ou occasionnel d'un ou d'une technicien-ne ou adjoint-e en administration**
-

PRIORITÉ 2 : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Objectifs principaux : 2018-2021

- Faciliter l'exercice de la démocratie au sein du groupe
- Encourager et soutenir la participation des membres au sein des différents comités de l'organisme ou à la réalisation de projets
- Favoriser la prise de parole des membres sur différents enjeux de promotion et défense des droits en santé mentale

Plan d'action : 2018-2019

- Élaborer et proposer un modèle de gouvernance démocratique favorisant une plus grande participation des membres au processus de prise de décisions
- Réviser ou élaborer progressivement de nouvelles approches et pratiques basées sur ce modèle visant une meilleure intégration des membres réguliers et actifs
- Promouvoir et offrir des activités d'échange, d'information et de formation à tout membre ou bénévole intéressé à s'impliquer activement au sein du groupe

Objectifs visés : 2018-2019

- Assurer une meilleure représentativité des membres au sein des comités permanents de l'organisme
- Offrir des occasions permettant aux membres d'être informés et de pouvoir échanger sur les projets pilotés par le CA ou les comités
- Favoriser la participation des membres au sein des comités à titre d'observateurs ou collaborateurs

Projets : 2018-2019

- Planification et organisation d'une (1) plénière sur le thème de la gouvernance démocratique
- Planification et organisation au minimum de deux (2) sessions d'accueil et d'information pour les personnes intéressées à devenir membre
- Planification et organisation de quatre (4) dîners communautaires
- Mise sur pied d'un nouveau comité promotion et communication
- Consolider les comités journal et droit

Priorité

- **Augmentation du membership actif**
-

PRIORITÉ 3 : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DU GROUPE AUPRÈS DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE

PROMOTION ET COMMUNICATION

Objectifs principaux : 2018-2021

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer ses droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif
- Faire connaître les revendications du groupe auprès de la population en général

Plan d'action : 2018-2019

- Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication
- Associer des membres à la réalisation d'activités promotionnelles

Objectifs visés : 2018-2019

- Développer de nouveaux contenus informatifs
- Poursuivre la distribution du dépliant de l'organisme et celui du MSSS auprès des institutions et des organismes du milieu
- Promouvoir et planifier des séances d'information auprès des organismes du milieu ou institutions ainsi qu'à l'interne

Projets : 2018-2019

- Mise sur pied d'un comité promotion et communication
 - Participation du groupe dans le cadre de la semaine de la défense des droits des usagers
-

Priorité

- **Mise sur pied du comité promotion et communication**

**PRIORITÉ 4 : CONSOLIDER L'APPROCHE D'INTERVENTION DU GROUPE VISANT
L'APPROPRIATION DU POUVOIR INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES PERSONNES DANS L'EXERCICE
DE LEURS DROITS**

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Objectif principal 2018-2021

- Poursuivre et développer les démarches et activités d'intervention individuelle et collective favorisant l'appropriation du pouvoir des personnes dans l'exercice de leurs droits

Plan d'action : 2018-2019

- Consolider le service d'aide et accompagnement individuel
- Poursuivre et développer l'offre de formation d'ateliers sur les droits et recours en santé mentale
- Organiser des activités d'échange et de consultation sur différents enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale

Objectifs visés : 2018-2019

- Assurer la présence minimale et journalière d'un-e intervenante en fonction de l'horaire des services et des jours ouvrables de l'organisme
- Consolider l'approche visant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes dans l'exercice de leurs droits
- Favoriser la participation des membres aux ateliers de formation ainsi qu'aux activités d'échange

Projets : 2018-2019

- Formation et supervision du ou de la nouvelle employé-e
 - Recrutement de personnes via organismes d'intégration au travail (ex. PASACTION) pour la réception d'appels et d'accueil des personnes
 - Recrutement et formation de membres en tant que co-animateurs de la formation sur les droits et recours
 - Planification et organisation d'un minimum de huit (8) ateliers sur les droits et recours en santé mentale
 - Planification et organisation d'un minimum de quatre (4) causeries
-

**PRIORITÉ 5 : POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES COLLABORATIONS ET LES PARTENARIATS
VISANT À CE QUE L'ENSEMBLE DES DROITS DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES DE
SANTÉ MENTALE SOIENT RESPECTÉS AUTANT DANS LES INSTITUTIONS QUE DANS LA
COMMUNAUTÉ**

ALLIANCES, CONCERTATIONS ET APPUIS

ENJEU : RESPECT DES DROITS

Objectif principal : 2018-2021

- Assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Plan d'action : 2018-2019

- Poursuivre nos partenariats avec des organisations visant à améliorer la protection des droits des personnes en situation de garde en établissement, d'hébergement dans des résidences privées ou en tant que parents

Objectifs visés : 2018-2019

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits mis sur pied par le Centre intégré universitaire en santé mentale de Québec (CIUSSS-Capitale-Nationale)
- Poursuivre notre implication au sein du comité maison de chambre
- Collaborer aux travaux du comité consultatif sur la parentalité en santé mentale mis sur pied par l'organisme Parents-Espoir

Projet : 2018-2019

- Assurer la présence minimale de deux (2) délégué-e-s sur différentes tables et lieux de concertation

**PRIORITÉ 6 : POURSUIVRE LES REPRÉSENTATIONS ET LES COLLABORATIONS NÉCESSAIRES
AUPRÈS ET AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES VISANT L'AUTONOMIE, LA RECONNAISSANCE ET
LE FINANCEMENT ADÉQUAT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME**

ENJEU : AUTONOMIE, RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT ADÉQUAT

Objectif principal : 2018-2021

- Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

Plan d'action : 2018-2019

- Participer à différentes activités ou action organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le regroupement des groupes de femmes (RGF)

Objectifs visés : 2018-2019

- Informer et mobiliser nos membres dans des actions ou activités de sensibilisation et de mobilisation

Projet : 2018-2019

- Assurer la présence minimale de deux (2) délégué-e-s sur différents lieux de concertation et de représentation